

Point d'étape sur les usages numériques en Médecine de Ville et retour sur le séminaire tripartite du 20 novembre

11 janvier 2024

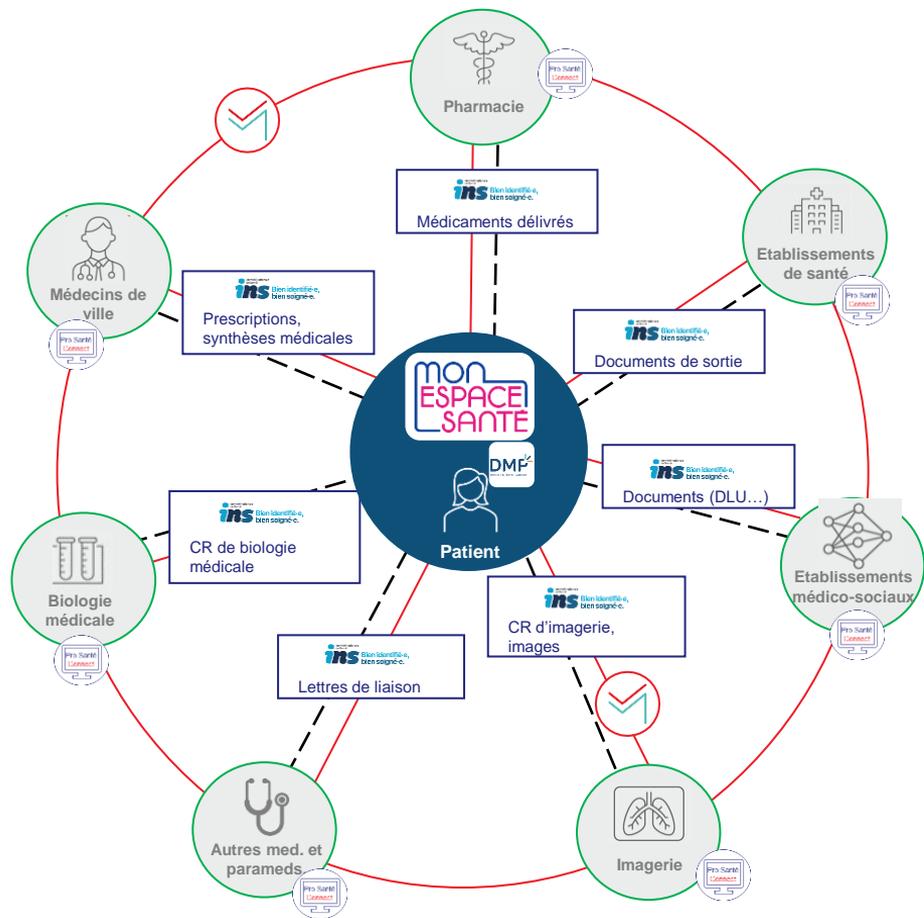
Ordre du jour

1. **Etat des lieux de l'alimentation et consultation de Mon espace santé en MDV**
2. **Retour sur la démarche du séminaire du 20 novembre**
3. **Zoom sur des chantiers du plan d'action élaboré suite au séminaire**
4. **Point d'actualité**
5. **Prochaines étapes**

Ordre du jour

1. **Etat des lieux de l'alimentation et consultation de Mon espace santé en MDV**
2. Retour sur la démarche du séminaire du 20 novembre
3. Zoom sur des chantiers du plan d'action élaboré suite au séminaire
4. Point d'actualité
5. Prochaines étapes

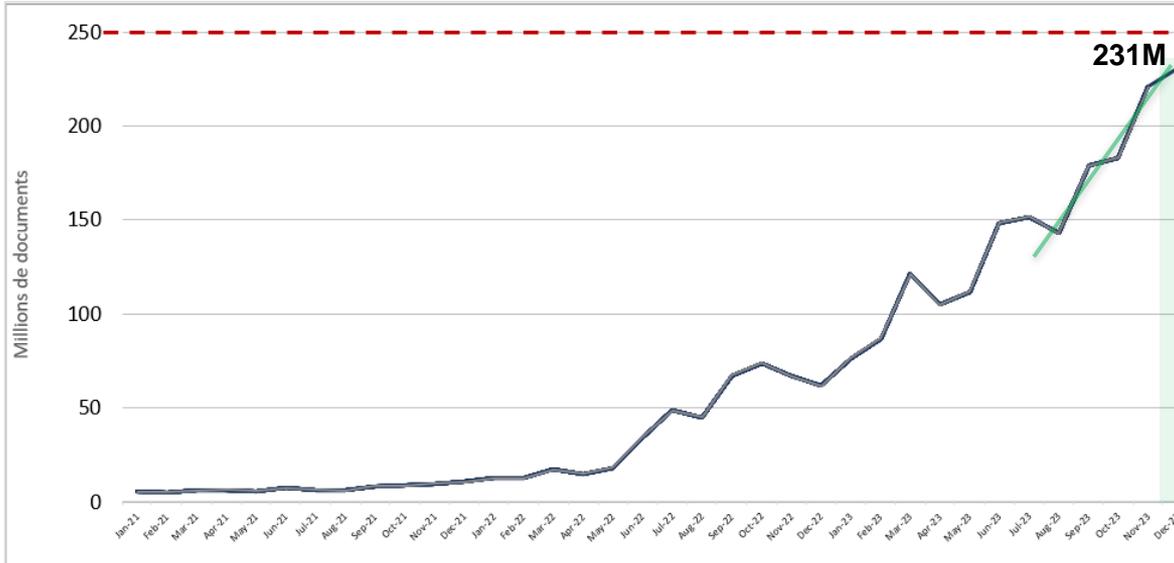
Rappel de l'ambition : généraliser le partage fluide et sécurisé des données de santé, entre professionnels et avec l'utilisateur



Une ambition qui passe par des usages très concrets pour les patients et les professionnels

- ✓ Le patient dispose **dans son profil Mon espace santé d'une copie numérique de ses documents de santé** à chaque épisode de soins
- ✓ Les professionnels de santé autorisés peuvent **consulter les documents de santé** dans le profil Mon espace santé de leur patient
- ✓ Les professionnels de santé sont **destinataires, par messagerie sécurisée de santé (MSSanté), des résultats des examens prescrits**
- ✓ Le médecin traitant et/ou correspondant reçoit par MSSanté une **copie des résultats d'examen et des documents de sortie d'hospitalisation**

L'alimentation de Mon espace santé a connu une croissance très positive au cours des 2 dernières années

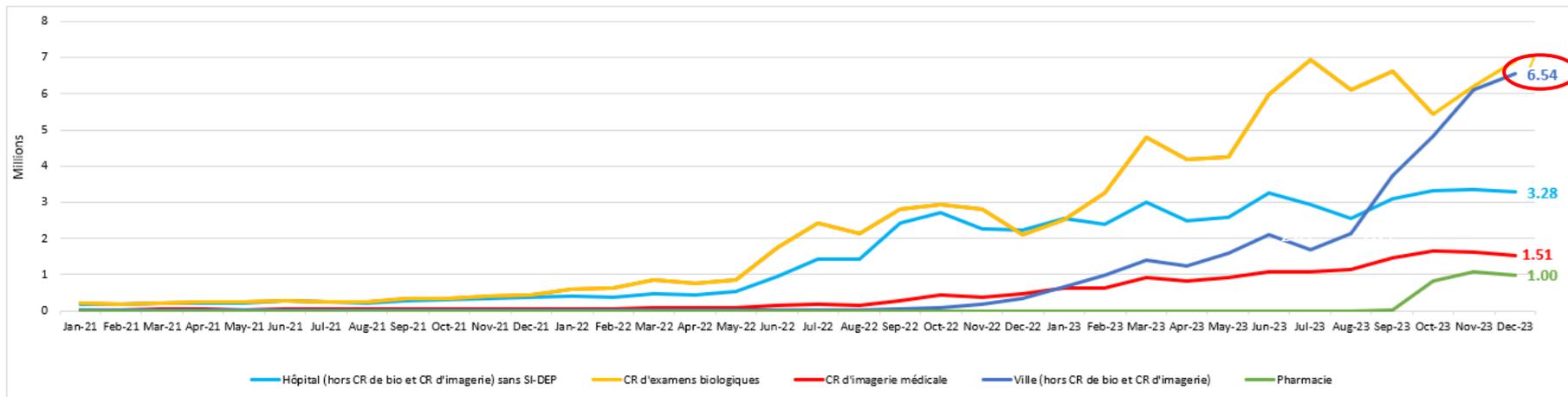


Nombre de documents mis à disposition dans Mon espace santé en millions de documents en rythme annuel depuis janvier 2021

Après une **progression constante en 2023**, le nombre de documents mis à disposition dans Mon espace santé **atteint 231M à fin décembre 2023**.

Des actions ciblées sont en cours pour accompagner les acteurs terrain de chaque "couloir" à maximiser ses envois au dossier médical de Mon espace santé, notamment autour de l'INS en biologie et radiologie par exemple

En médecine de ville, une alimentation de Mon espace santé en hausse à fin décembre 2023, notamment en raison des efforts faits par les éditeurs

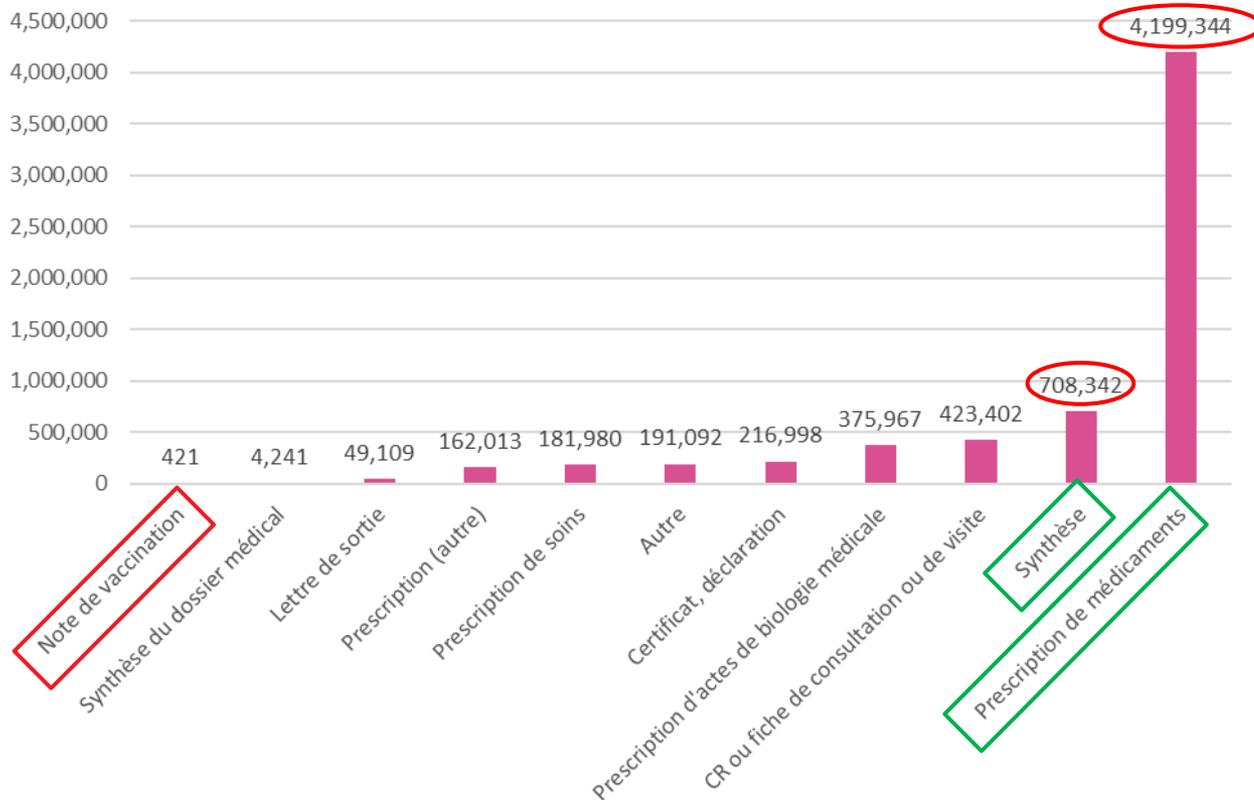


Evolution du nombre de documents envoyés au DMP par couloir et par mois depuis janvier 2021

- De très bons résultats pour la Médecine de Ville : **6.54M** de documents à fin décembre 2023, soit 3 fois plus de documents qu'en août dernier
- Un nombre moyen de documents alimentés par PS qui s'accroît fortement, avec **115 documents alimentés par PS** à fin décembre 2023 VS **65 documents par PS** en septembre 2023, soit une augmentation de **+77%** !
- La Médecine de Ville est en passe de devenir le **couloir le plus émetteur du Ségur**
- Cette **croissance majeure** est **fortement liée à la fin des déploiements des versions Ségur** mais surtout aux **efforts déployés par les éditeurs** dans l'amélioration de la performance et de l'ergonomie de leurs logiciels (optimisations Sentinelle)

Les documents les plus alimentés par les médecins de ville dans MES sont *les prescriptions de médicaments* en déc. 2023

Répartition des documents alimentés dans MES par la Médecine de Ville en décembre 2023



- 75% des documents alimentés en décembre sont des **prescriptions**
- Plus de **700 000 VSM** en décembre 2023 !
- Au total, plus de **2.8M VSM** alimentés en 2023

La consultation du dossier médical de Mon espace santé (DMP) en médecine de ville progresse également (1/2)

56 276

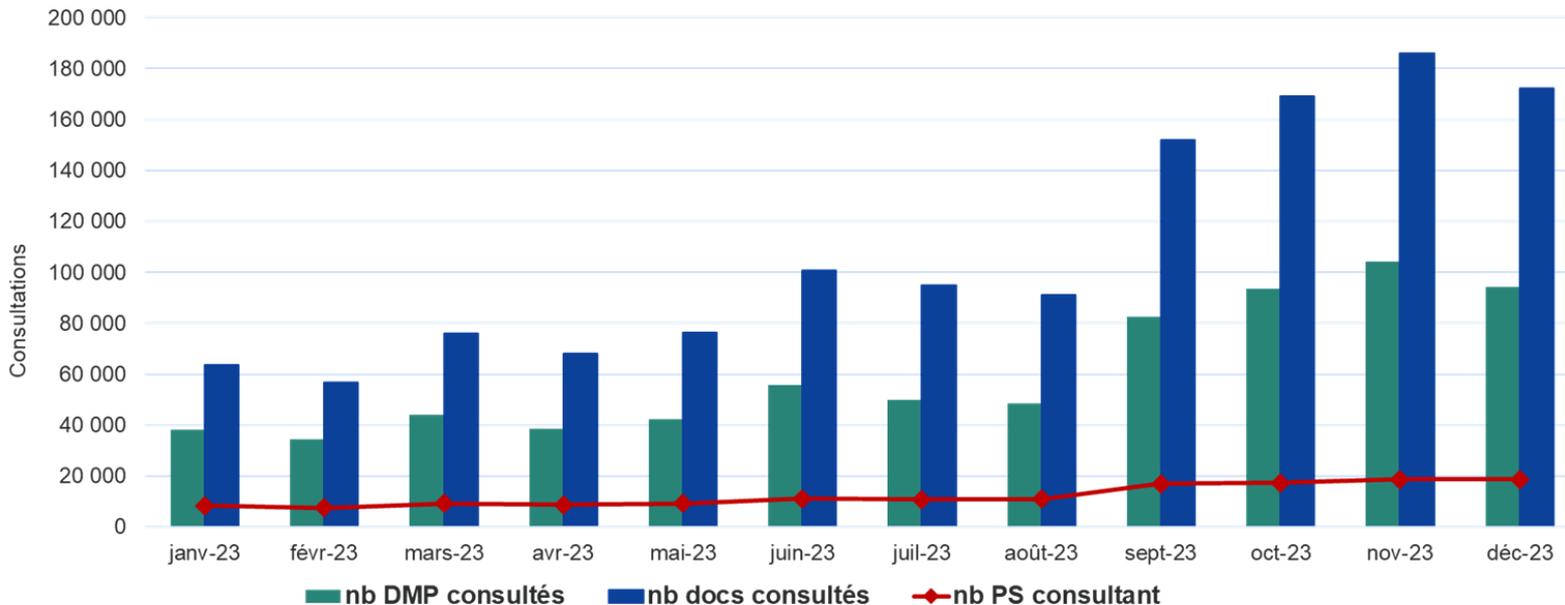
professionnels de santé libéraux ayant consulté au moins 1 DMP

700k

DMP consultés

1,5 M

Documents consultés



Dynamique forte sur les 3 derniers mois :
Si le nombre de consultants reste stable, le **nombre de documents consultés est en moyenne de 170 000** sur les 3 derniers mois, concernant près de **100 000 MES**.

Evolution des consultation mensuelles en 2023 pour les Professionnels de santé libéraux

La consultation du dossier médical de Mon espace santé (DMP) en médecine de ville progresse également (2/2)



TOP 10 Documents consultés par les Professionnels de Santé Libéraux (36 derniers mois jusqu'à déc-2023)

Type de document	Nombre de documents consultés
CR d'examens biologiques	219 874
CR ou fiche de consultation ou de visite	209 187
Prescription de médicaments	157 905
Historique de vaccinations	136 847
CR d'imagerie médicale	136 281
Synthèse	103 482
Lettre de sortie	93 221
Données de remboursement	75 156
CR opératoire	45 098
CR hospitalier (séjour)	35 053

Un dossier médical accessible à tous

+97%

des français ont un profil
Mon espace santé ouvert
(+68,1M)

Une prise en main qui s'accélère

**+10,5 M des
usagers** l'ont activé
(15,2%)

Une dynamique continue
avec

+300 000 en moyenne
par mois

+ 2,2M de
téléchargements de
l'application mobile

*Des utilisateurs qui s'engagent dans
la mise à jour de leur dossier*

+13M de documents
ajoutés par les patients

27% des utilisateurs actifs
ont complété leur profil
médical

Près de **40%** des
utilisateurs du mobile
reviennent d'un mois sur
l'autre et **10%** sur le web
soit environ 300 000
utilisateurs

Ordre du jour

1. **Etat des lieux de l'alimentation et consultation de Mon espace santé en MDV**
2. **Retour sur la démarche du séminaire du 20 novembre**
3. **Zoom sur des chantiers du plan d'action élaboré suite au séminaire**
4. **Point d'actualité**
5. **Prochaines étapes**

Retours sur le séminaire Usages numériques en Médecine de ville du 20 novembre



Rappel de la démarche et des objectifs du séminaire

3 OBJECTIFS



Recréer la confiance entre éditeurs,
professionnels de la Médecine de Ville
et pouvoirs publics



Travailler collectivement sur les
solutions opérationnelles répondant
aux irritants majeurs



Définir un processus de mise en
commun des retours et d'amélioration
continue

Participants

- **Professionnels de santé**
 - les représentants "VIP" MDV
 - une dizaine "d'autres PS" de la MDV intéressés par les enjeux numériques
- **Éditeurs**
 - SONS
 - hors SONS
- **Patients**
- **Institutionnels**

Déroulé

Matinée

- *Accueil café*
- **Plénière-débat sur les principaux irritants liés aux outils numériques et la trajectoire de résolution : contexte / points durs / résultats**
- **"Démonstrateurs"**
- **Atelier 1 - Quels usages des outils numériques lors d'une consultation médicale dans le monde du ségur numérique ?**

Après-midi

- **Atelier 2 - Comment capter des retours terrain pour améliorer les services numériques publics et privés en continu ?**
- **Atelier 3 - Comment sécuriser la bonne appropriation des nouveaux usages par les professionnels de santé ?**
- Restitution et prochaines étapes
- *Cocktail*

Points positifs

- Très bonne **dynamique collective** et des **retours très positifs** sur le séminaire avec une attente forte pour la suite
- Des **PS très constructifs identifiés** et engagés pour poursuivre la réflexion
- Des **irritants bien identifiés (pas de surprise !)** et des pistes d'actions concrètes sur certains chantiers

Axes d'amélioration

- **Contenu très dense**, grand nombre de sujets abordés -> thématiser, focaliser pour les prochaines éditions
- Présence des **personnes pertinentes** (ex. MIE sujet de discussion important, absence ordre et certaines représentations syndicales) **à sécuriser** (par implication amont / choix du jour)

Verbatims post séminaire

- *C'était bon, mais c'était court !*
- *Merci à vous, c'était une journée vraiment passionnante !*
- *"Merci à vous & vos équipes, pour la qualité de l'accueil, des échanges et l'animation de la journée en impliquant ensemble les "3 côtés du triangle." (PS)*
- *Félicitations pour ce séminaire tant sur le fond des sujets traités que sur l'organisation (Editeur)*
- *"Je crois effectivement que nous pouvons nous féliciter collectivement de la réussite de cet événement. J'ai depuis reçu quelques appels de professionnels qui me faisaient part du même avis et de leur volonté de s'inscrire dès lors durablement dans une démarche récurrente. Il semble que nous tenions enfin la bonne formule de mobilisation en prenant appui sur des acteurs issus des différents horizons impliqués." (Editeur)*

Focus sur les irritants principaux à adresser pour faire du numérique un véritable leviers au service de la pratique médicale

Des enjeux techniques, culturels, organisationnels auxquels on s'attaque dans le cadre de Sentinelle...

1. **Qualification de l'INS** des patients
2. **Difficultés d'utilisation des versions Ségur** des logiciels de gestion de cabinets (LGC)
3. **Appropriation de Mon espace santé par les usagers et les professionnels des santé** (doctrine de l'alimentation automatique et systématique, méconnaissance, etc.)
4. **MSSanté :**
 - évolutions pour s'adapter aux usages des médecins
 - problématiques techniques fonctionnelles et d'interopérabilité (non réception, difficultés d'intégration, doublons, formats multiples, etc),
5. **Délégation de tâches**
6. **Formation / accompagnement à l'appropriation des outils numériques**
7. Gestion du **Volet de Synthèse Médicale**
8. Difficulté de prise en main de l'**ordonnance numérique**

Ordre du jour

1. **Etat des lieux de l'alimentation et consultation de Mon espace santé en MDV**
2. **Retour sur la démarche du séminaire du 20 novembre**
3. **Zoom sur des chantiers du plan d'action élaboré suite au séminaire**
4. **Point d'actualité**
5. **Prochaines étapes**

Chantiers prioritaires pour continuer à optimiser l'expérience utilisateurs et la simplicité pour les professionnels

Défis	Solutions en cours de discussion / mise en oeuvre	Lead	Echéance
Améliorer la qualité des versions Ségur des LGC (ex: Performance, bugs/lenteurs)	Aujourd'hui - fin de la Vague 1		
	 Optimisations en continu menées par les LGC pour continuer à simplifier l'expérience utilisateurs et améliorer la performance (partage des apprentissages sentinelle dans un webinaire dédié aux éditeurs non référencés)	Editeurs & Pouvoirs publics	T1 2024
	 Diagnostic approfondi sur les difficultés en matière de performance -> leviers d'action	Editeurs	
	 Mise en visibilité sur la qualité des logiciels en améliorant la transparence du secteur et l'évaluation par les pairs : financement pluriannuel de 100000medecins.org et communication auprès de l'écosystème	Pouvoirs publics	
	 Poursuite de l'évaluation de la satisfaction sur les fonctions Ségur. Nouvel envoi du questionnaire en janvier-février complété de quelques éléments clés Sentinelle pour démontrer l'écoute terrain ?	Pouvoirs publics	T1 2024
	Vague 2		
 Exigences "Sentinelle" dans la Vague 2 Ségur, notamment sur l'INS et sur 'envoi en tâche de fond et sur l'envoi en asynchrone des documents au DMP pour fluidifier l'expérience utilisateur et la performance	Pouvoirs publics	S2 2024	
 Mise en en place d'une phase pilote / test avant déploiement vague 2 avec des pilotes afin de garantir des déploiements fluides	Pouvoirs publics		

Chantiers prioritaires pour corriger les régressions ressenties sur la MSSanté et l'adapter aux réalités terrain des PS



Défis	Solutions en cours de discussion	Lead		Echéance
<p>Problématiques de qualité et d'intégration des documents transmis par messagerie, notamment en biologie médicale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non-réception des CR de biologie • Réception de formats qui se multiplient et sont difficilement lisibles • Difficultés d'intégration dans le logiciel métier • Réception de nombreux doublons • Délai de réception • Régression de l'exploitation des données structurées : valeurs anormales, suivi des courbes 	<ul style="list-style-type: none"> 🔧 Tests en vie réelle et signalement si objectivation de problème de CDA produit par un autre éditeur 🔧 Projectathon usages SGL/LGC pour objectivation des difficultés ✅ Réunion haut niveau opérateur MSS/SGL/LGC pour qualifier point par point les causes racines et construire un plan d'action collectif pour chaque étape : <ul style="list-style-type: none"> • 1/ Produire des CR de biologie conformes au CI-SIS (document CDA N1 et N3, avec codification LOINC (et UCUM)) • 2/ Transmettre systématiquement par MSSanté les CR au médecin prescripteur (N3 et pdf) • 3/ Recevoir le CR dans une BAL MSSanté « interopérable» • (donc facilement intégrable à son logiciel) • 4/ Consulter le CR et peut l'intégrer au dossier patient « en 1 clic » • 5/ Disposer de fonctionnalités valorisant les données structurées du format N3 🔧 Construire le plan d'action collectif pour chacune des étapes 	<p>Editeurs Pouvoirs publics</p>		<p>Décembre 23 Février - Mars 24</p> <p>Janvier 2024</p> <p>Janvier 2024</p>
<p>Correction des régressions ressenties sur MSS notamment l'absence d'interopérabilité entre les opérateurs MSS</p>	<p>Implémentation API LPS</p> <ul style="list-style-type: none"> ✅ Mise en production de l'API LPS par les opérateurs MSS 🔧 Implémentation dans les LGC prévu dans la vague 2 Ségur 	<p>Pouvoirs publics / éditeurs</p>		<p>Janvier 2024</p> <p>2025</p>
<p>Problématique d'identification des destinataires : adresses MSS multiples, annuaire non mis à jour, correspondants non trouvés</p>	<ul style="list-style-type: none"> 🔧 Exigences Vague 2 sur les critères de recherche minimum dans les logiciels 🔧 Actions de "nettoyage des MSSanté existantes" (dépublication, suppression) 🔧 Actions de communication auprès des professionnels pour les aider à connaître et gérer leurs adresses MSS 🔧 Travaux d'optimisation de l'annuaire santé (technique, processus de mise à jour, etc.) 	<p>Pouvoirs publics</p>		<p>S1 2024</p>

Présentation des chantiers prioritaires transverses de notre plan d'action

Défis	Solutions en cours de discussion	Lead	Echéance
Faciliter la qualification de l'INS des patients	<ul style="list-style-type: none">  Poursuite de la campagne des DNS à destination des professionnels et de leur formation sur les enjeux de l'identitovigilance  Poursuite de l'amélioration retours TLSi (appel nom d'usage / nom de naissance ; appel par NIR /empreinte CV)  Accompagnement à la mise en place des dispositions organisationnelles et techniques (équipements en moyens d'identification adaptés) au niveau des structures d'exercice coordonné pour favoriser la délégation de cette tâche  Amélioration de la transivité de l'INS dans l'espace de confiance 	Pouvoirs publics	S1 2024
Délégation des tâches essentielles	<ul style="list-style-type: none">  Diagnostic des besoins de délégation essentiels sur les outils numériques et des obstacles actuels et évolutions à mettre en oeuvre  Clarification des problématiques des cartes CPE ne permettant pas de qualifier l'INS ni d'alimenter MES 	Pouvoirs publics	S1 2024
Problématiques de nommage des documents transmis via la MSS et/ou Mon espace santé	<ul style="list-style-type: none">  Collecte des retours terrain  Atelier de consolidation des problèmes et de travail sur les solutions  En fonction > travaux de clarification des règles + nommage des documents alimentés dans DMP et MSS 	Pouvoirs publics	Janvier / février 2024

Présentation des chantiers prioritaires transverses de notre plan d'action

Défis	Solutions en cours de discussion	Lead	Echéance
Faciliter la complétion et la prise en main du VSM	<ul style="list-style-type: none">  Publication concertation VSM HAS -> Participez  Lancement prochain de la refonte du CI-SIS VSM + terminologies  Etude en cours des DNS experts segur sur les modalités d'utilisation du VSM et éventuelles difficultés rencontrées  Poursuivre la promotion via les dispositifs conventionnels 	Pouvoirs publics	Décembre 2023 Février 2024 T1 2024 En cours
Faciliter la prise en main de l'ordonnance numérique	<ul style="list-style-type: none">  Publication décret en conseil d'Etat sur l'Ordonnance Numérique  Promotion des implémentations facilitantes auprès des éditeurs lors du webinaire Sentinelle SONS/Hors SONS (ex: pas de datamatrix, DM, mention manuscrite,etc.) Webinaire Sentinelle éditeurs  Promouvoir auprès des éditeurs le cahier des charges Vague 2 permettant la diminution de certains irritants (consentement, paraphe,...) 	Pouvoirs publics	Décembre 2023 Décembre 2023 Janvier 2024

Ordre du jour

1. **Etat des lieux de l'alimentation et consultation de Mon espace santé en MDV**
2. **Retour sur la démarche du séminaire du 20 novembre**
3. **Zoom sur des chantiers du plan d'action élaboré suite au séminaire**
4. **Point d'actualité**
5. **Prochaines étapes**

La trajectoire vers le partage systématique des documents de santé entre professionnels et avec le patient



Situation antérieure

Obligations d'envoi vers le DMP et par messagerie sécurisée prévues par le code de la santé publique (notamment les articles L.1111-15, L.1112-1 et R6211-4)

Intégration très partielle des référentiels et services socles

Etape transitoire de mise en conformité et de démarrage des usages

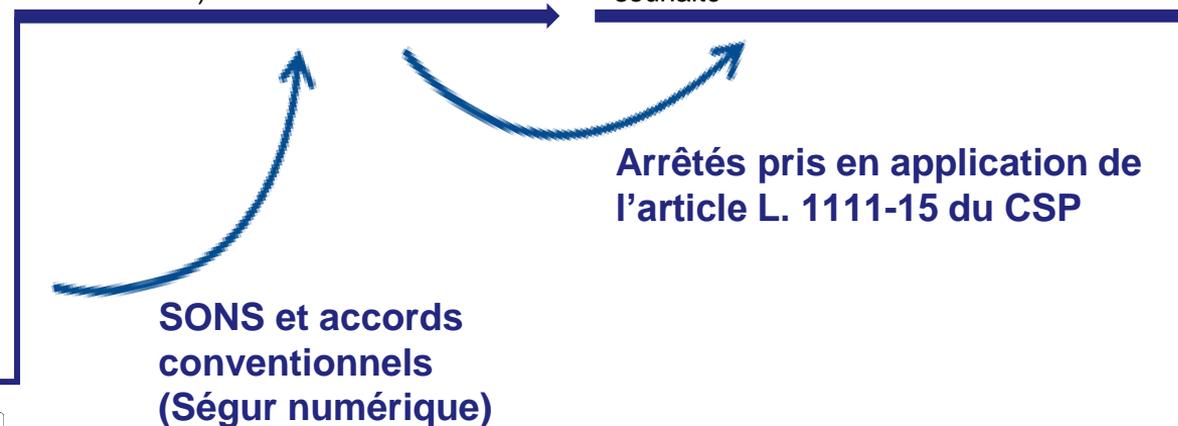
Financement SONS pour faciliter la mise en conformité technique des logiciels de santé

Financement à l'usage (accords conventionnels)

Entrée en vigueur des obligations réglementaires

Obligation pour les professionnels de santé de transmission par voie numérique des documents de santé

Possibilité de retenir un envoi quand souhaité



Les obligations portées par l'article L.1111-15 du Code de la santé publique



Rappels

- L'article L.1111-15 du CSP porte les obligations pour les professionnels de santé de partage par voie numérique des « *éléments diagnostiques et thérapeutiques nécessaires à la coordination des soins de la personne prise en charge* »
 - Alimentation du DMP / Mon espace santé
 - Envoi par messagerie sécurisée au médecin traitant, au médecin prescripteur s'il y a lieu, à tout professionnel dont l'intervention dans la prise en charge du patient lui paraît pertinente ainsi qu'au patient.
- Depuis sa rédaction issue de la loi « ASAP » du 7 décembre 2020, la liste des documents sur lesquels porte cette obligation est fixée **par arrêté** de la ministre chargée de la santé, en tenant compte du déploiement des mises à jour logicielles permettant de systématiser ces partages numériques (avec la possibilité laissée au professionnel de retenir un envoi lorsque souhaité)
- Un 1^e arrêté a été pris en date du 26 avril 2022, et fixait :
 - Une 1e liste de documents pour lesquels l'obligation rentrait en vigueur au 31/12/2022
 - Une 2e liste de documents pour lesquels l'obligation rentrait en vigueur au 31/12/2023

Un projet d'arrêté est en cours pour venir adapter ce texte au vu de l'avancée du Ségur numérique, des retours du terrain et du calendrier prévisionnel de la vague 2

Mise à jour de la liste des documents concernés par l'obligation portée par l'article L. 1111-15 du Code de la santé publique



Projet

Modifications envisagées pour le projet d'arrêté pris en application de l'article L.1111-15

- **Exclusion des comptes rendus des examens de génétique constitutionnelle** du périmètre des comptes rendus des examens de biologie médicale soumis à l'obligation. En effet, l'article L. 1131-1-3 précise que seul le médecin prescripteur peut communiquer les résultats au patient, dérogeant par conséquent à l'obligation portée par l'article L. 1111-15
- **Report au 31/12/2025** de la date d'entrée en vigueur de l'obligation pour les **demandes d'examen de radiologie** ainsi que pour les **lettres et courriers adressés à un professionnel hospitalier** (hors séjour hospitalier). Ces documents faisant partie du périmètre de la vague 2 du Ségur numérique, ce report de l'échéance permettra de laisser le temps de déployer les mises à jour nécessaires pour sécuriser la diffusion systématique de ces documents, vers Mon espace santé et par messagerie sécurisée de santé
- **Ajout des « autres prescriptions »** (prescriptions d'actes de kinésithérapies, d'actes infirmiers, d'actes de pédicurie, d'actes d'orthophonie et d'actes d'orthoptie) dans la liste des documents devant être reportés dans le DMP et envoyés par messagerie sécurisée aux autres professionnels et aux patients, avec une date d'entrée en vigueur au 31/12/2024. Ces documents font partie du périmètre la vague 1 du Ségur numérique, et peuvent donc d'ores et déjà faire l'objet d'un partage numérique systématique par les professionnels, tout comme les prescriptions de produits de santé qui faisaient déjà partie du périmètre du 1^e arrêté
- **Suppression des « autres certificats et déclarations mentionnés à l'article R.4127-76 du code de la santé publique »**. Cette formulation couvre potentiellement l'ensemble des documents produits par les médecins ; il est donc jugé préférable de limiter l'arrêté à des types de documents précis, pour lesquels les freins à l'usage sont effectivement levés, en particulier grâce au déploiement des dispositifs du Ségur numérique.

Nouvelle version du tableau des documents concernés par l'obligation portée par l'article L. 1111-15

Liste des documents devant être reportés dans le DMP et envoyés par messagerie sécurisée aux autres professionnels et au patient	Versement au DMP	Envoi par messagerie sécurisée aux autres professionnels*	Envoi par messagerie sécurisée au patient	Date d'entrée en vigueur de l'obligation
Le compte rendu des examens de biologie médicale mentionné à l'article R. 6211-4 du code de la santé publique (hors compte rendu produit dans le cadre d'un séjour hospitalier et hors compte rendu de génétique constitutionnelle)	X	X	X	31 décembre 2022
Le compte rendu des examens radio-diagnostiques (hors compte rendu produit dans le cadre d'un séjour hospitalier)	X	X	X	31 décembre 2022
La prescription de produits de santé (hors prescription soumise à entente préalable)	X	X	X	31 décembre 2022
Le compte rendu opératoire	X	X	X	31 décembre 2023
La prescription d'examen de biologie médicale (pour les actes ayant vocation à être pratiqués hors séjour hospitalier)	X	X	X	31 décembre 2023
La prescription d'actes de kinésithérapie, d'actes infirmiers, d'actes de pédicurie, d'actes d'orthophonie et d'actes d'orthoptie	X	X	X	31 décembre 2024
La demande d'examen de radiologie (pour les actes ayant vocation à être pratiqués hors séjour hospitalier)	X	X	X	31 décembre 2025
Les lettres et courriers adressés à un professionnel de santé (hors séjour hospitalier)	X	X	X	31 décembre 2025

*dans le respect des dispositions de l'article R. 4127-6 du code de la santé publique

Le projet d'arrêté viendra également rappeler les autres obligations déjà présentes dans le Code de la santé publique



- Article L. 1111-15 du Code de la santé publique
 - « A l'occasion du séjour d'une personne prise en charge, les professionnels de santé habilités des établissements de santé doivent reporter dans le dossier médical partagé, dans le respect des obligations définies par la Haute Autorité de santé, un **résumé des principaux éléments relatifs à ce séjour.** »
 - « Le médecin traitant mentionné à l'article L. 162-5-3 du code de la sécurité sociale doit verser périodiquement, au moins une fois par an, une **synthèse dont le contenu est défini par la Haute Autorité de santé.** »
- Article L. 1112-1 du Code de la santé publique
 - « Lorsque les **lettres de liaison** sont dématérialisées, elles doivent être déposées dans le dossier médical partagé du patient et envoyées par messagerie sécurisée au praticien qui a adressé le patient à l'établissement de santé en vue de son hospitalisation ainsi qu'au médecin traitant et au patient. »
- Article L. 1112-1 du Code de la santé publique
 - « Lorsque le **compte rendu des examens de biologie médicale** est communiqué au prescripteur par voie électronique, l'échange se fait en utilisant une messagerie électronique sécurisée de santé. Dès lors qu'il contribue à la coordination des soins, le compte rendu des examens de biologie médicale est inséré dans le dossier médical personnel mentionné à l'article L. 1111-14. »

La Vague 2 - un nouveau cycle d'évolution logicielles notamment pour faciliter la consultation du DMP/MES et améliorer les fonctionnalités actuelles

TRONC COMMUN

Faciliter la consultation de l'information disponible dans Mon espace santé par les professionnels

Faciliter l'intégration des documents médicaux reçus par MSSanté

Renforcer la sécurité des systèmes d'information

Améliorer les usages clés vague 1 (gestion INS, alimentation systématique du DMP), au vu des retours terrain

Permettre au professionnel de **consulter l'espace santé du patient, directement depuis son logiciel** :

- savoir **sans clic** si le patient a un profil Mon espace santé ouvert et si son accès est autorisé.
- connaître **sans clic** la provenance et le statut des documents envoyés et intégrés
- disposer facilement des **informations minimales pour orienter son choix** dans la lecture des documents
- télécharger manuellement un document de Mon espace santé pour le visualiser et **l'intégrer dans son Logiciel**
- ...

- Assurer l'interopérabilité des Logiciels avec l'ensemble des opérateurs de messagerie
- Permettre au professionnel de gérer le canal de communication **avec le patient**
- Permettre de **retrouver facilement l'adresse d'un correspondant**, y compris quand ce dernier dispose de plusieurs adresses
- ...

EXIGENCES SPÉCIFIQUES

Carnet de santé de santé de l'enfant

Vaccination

=> Tous les documents accessibles sur esante.gouv.fr/segur/vague2

Ordre du jour

1. **Etat des lieux de l'alimentation et consultation de Mon espace santé en MDV**
2. **Retour sur la démarche du séminaire du 20 novembre**
3. **Zoom sur des chantiers du plan d'action élaboré suite au séminaire**
4. **Point d'actualité**
5. **Prochaines étapes**



Sur les chantiers Sentinelle

- Poursuite des travaux opérationnels pour résoudre les irritants + veille terrain ++
- Mobilisations des parties prenantes dans le cadre d'ateliers de travail selon les besoins / sujets
- Nouveau séminaire tripartite de travail : printemps-été 2024
- Mise à jour de la page Sentinelle pour informer des avancées : [lien](#)
- Lancement de l'enquête sur l'évolution du label e-santé

Sur les prochaines évolutions Ségur des logiciels -> Vague 2 :

- T1 24: Reprise des ateliers Vague 2 MdV

Rappel des ressources et documents clés (1/2)

The screenshot shows the top navigation bar with categories: E-SANTÉ, PROFESSION LIBÉRALE, ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ, STRUCTURE MÉDICO-SOCIALE, INDUSTRIEL, PATIENT. On the right, there are links for 'Stratégie nationale', 'L'Agence', and 'Europe'. Below the navigation bar are logos for the 'MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION' and the 'AGENCE DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ' with the tagline 'La transformation commence ici'. The main content area has a breadcrumb trail: 'Accueil > Mon espace santé > Professionnel de santé'. The title 'Professionnel de santé' is prominently displayed. Below it, a text block reads: 'Découvrez comment Mon espace santé devient essentiel dans votre pratique.' There are three social media icons for Facebook, Twitter, and LinkedIn. On the right side of the page, there is a large graphic with the text 'mon ESPACE SANTÉ' in a stylized font. At the bottom right, there is a blue call-to-action button that says 'Besoin d'être guidé ? Trouvez l'information ou la démarche correspondant à votre situation' next to a circular icon containing a compass rose.

<https://esante.gouv.fr/strategie-nationale/mon-espace-sante/professionnel-de-sante>

=> 1 page 100% dédiée aux PS

Rappel des ressources et documents clés (2/2)

Tout comprendre sur Mon espace santé

Sensibiliser votre patientèle

Top 15 des questions posées par les professionnels de santé

Top 15 questions PS à propos de MES



Foire aux questions des professionnels de santé et établissements à propos de Mon espace santé (dernière mise à jour : 23/05/2023)

FAQ Mon espace santé MAJ 23052023



=> Une liste riche de documents, vidéos, etc.

Liste des ressources les plus utilisées et demandées par les PS

Mon espace santé

- [Mode d'emploi Mon espace santé / DMP, MSSanté](#)
- [Fiche pratique pour comprendre les droits et règles d'accès à Mon espace santé](#)
- [Principales questions de patients](#)
- [Mode d'emploi des échanges entre MSSanté et Mon espace santé](#)
- [Les usages Mon espace santé en fonction du statut du profil](#)
- [Mon espace santé et les adolescents](#)
- [Affiches MES cabinets de ville](#)

INS

- [Top 15 des questions les plus posées par les professionnels de santé](#)
- [Mémo INS](#), et fiches réflexes ([selon les retours du téléservice INSi](#), [en cas de discordance](#))



Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter via le **formulaire du site esanté** :
<https://esante.gouv.fr/contact>